



STATUTS DE L'ÉCOLE DOCTORALE SCIENCES ET SANTÉ

EDSS-USJ

NOVEMBRE 2019

Préambule

L'École Doctorale « Sciences et Santé » a été mise en place en 2002, à l'initiative du Révérend Père Recteur Sélim ABOU, dans le but d'encourager la recherche et de permettre aux étudiants de préparer leur doctorat au Liban, dans une politique d'ouverture interdisciplinaire et d'une stratégie commune et uniformisée de la recherche à l'USJ.

L'École Doctorale Sciences et Santé (EDSS) est une structure interne à l'Université Saint-Joseph de Beyrouth. Elle est commune à plusieurs institutions de l'Université et s'inscrit dans une stratégie commune de recherche. Ces institutions sont la Faculté de Médecine, la Faculté de Médecine Dentaire, La Faculté de Pharmacie et la Faculté des Sciences. Les institutions se réfèrent au règlement doctoral qui détermine le cadre général dans lequel doivent se dérouler les programmes doctoraux des étudiants inscrits en doctorat.

Le présent statut fixe : l'objectif et la mission de l'EDSS, son organisation et son programme d'action.

1. Objectif et mission de l'EDSS

L'EDSS suit, encourage et contribue à la formation des thésards. Elle leur apporte le support nécessaire dans le cadre d'un projet cohérent et contribue à assurer le soutien nécessaire aux différentes institutions communes à cette ED et aux doctorant(e)s.

Elle contribue à fédérer les énergies et à assurer une coordination entre les différentes institutions communes à cette ED d'un côté, et les doctorant(e)s d'un autre côté.

L'EDSS s'assure, en concertation avec les institutions concernées, de la qualité de l'encadrement des doctorant(e)s par les unités et équipes de recherche, de la qualité du diplôme délivré par l'USJ, dans un esprit d'homogénéisation des règlements et des pratiques des programmes doctoraux.

Elle veille au respect de la charte des thèses et à sa mise en œuvre.

Elle contribue à la visibilité et au rayonnement national et international de la formation doctorale, notamment dans le cadre d'actions de coopération conduites avec des établissements d'enseignement supérieur ou centres de recherche étrangers, en particulier par la promotion des

cotutelles internationales de thèses, en collaboration avec le Vice-Rectorat à la Recherche (VRR), le Vice-Rectorat aux Affaires Académiques (VRAA) et le Vice-Rectorat aux relations Internationales (VRI).

Elle offre à ses doctorant(e)s:

- le soutien nécessaire dans le cadre d'une thèse de doctorat;
- un encadrement scientifique assuré par des unités et des équipes de recherche de qualité ;
- les formations utiles à la conduite de leur projet de thèse de doctorat;
- une aide à leur insertion professionnelle ;
- un espace d'échange et de réflexion.

2. Organisation de l'EDSS

La structure de l'EDSS comprend la Direction, le Conseil d'administration et le Conseil scientifique.

2.1. La Direction

L'EDSS est dirigée par un directeur, assisté d'un Conseil d'administration (CA), d'un Conseil Scientifique (CS) et d'un secrétariat.

Le directeur est nommé par le Recteur de l'Université pour un mandat de trois ans, renouvelable deux fois. Il veille à la mise en œuvre du programme d'action de l'École Doctorale et présente chaque année un rapport d'activité au Recteur de l'USJ.

Durant tout le parcours du doctorant inscrit en thèse, la direction de l'École Doctorale s'assure que toutes les conditions sont réunies pour garantir le bon déroulement des travaux de recherche du candidat et de préparation de la thèse.

2.2. Composition et fonction du Conseil d'Administration

Il est composé du directeur de l'EDSS, des Doyens des facultés faisant partie de l'EDSS et de la secrétaire de l'EDSS.

Son rôle est la mise en place des stratégies et orientations, en cohérence avec les objectifs de l'EDSS, ainsi qu'avec la vision et la politique générale de l'Université.

2.3. Composition et fonction du Conseil Scientifique

Il est composé de neuf membres : le directeur de l'EDSS et deux membres des enseignants cadrés de chaque faculté, désignés par le Doyen de la faculté concernée, pour une période de deux ans, et représentant les responsables des laboratoires de recherche ou d'un axe de recherche. Le Directeur de l'EDSS peut inviter toute personne qu'il jugera utile de faire participer au débat après consultation du conseil d'administration de l'EDSS.

Le rôle du conseil scientifique est de :

- Discuter des thématiques de recherche pouvant être développés au sein des facultés rattachées à cette École Doctorale et de les présenter au conseil administratif avant le début de chaque année universitaire.
- Analyser l'état de lieux et l'avancement des travaux de recherche des doctorant(e)s (se référer à la charte des thèses)
- Evaluer les nouveaux projets de thèses et s'assurer de l'adéquation entre le sujet, le profil de l'étudiant et la spécialité du (ou des) directeur(s) de thèse
- Vérifier l'intégration du nouveau sujet de thèse dans les axes prioritaires fixés par les institutions en concertation avec l'École Doctorale.

Le Conseil d'administration et le Conseil scientifique se réunissent sur convocation du directeur de l'École Doctorale, trois fois par an et chaque fois que cela est nécessaire, à la demande du directeur, ou de deux membres du Conseil administratif ou du Conseil scientifique.

Les décisions du Conseil administratif et du Conseil scientifique se prennent à la majorité simple.

3. Programme d'action

L'EDSS :

-Participe à la mise en œuvre d'une politique de choix des doctorant(e)s fondée sur des critères explicites; Elle participe également, lorsqu'elle est sollicitée, dans le cadre de la politique des institutions concernées et de celle du vice-rectorat à la recherche, à l'attribution des

Financements qui leur sont dévolus, notamment les allocations de recherche accordées par le conseil de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth.

-S'assure, en concertation avec les institutions concernées, de la qualité de l'encadrement des doctorant(e)s par les unités et équipes de recherche, du bon avancement des travaux de thèse de chaque doctorant(e), et veille au respect de la charte des thèses et à sa mise en œuvre. Elle aide les doctorant(e)s à préparer et soutenir leur thèse dans les meilleures conditions.

-Propose aux doctorant(e)s les formations utiles à la conduite de leur projet de thèse, après approbation de ou des institutions impliquées dans l'ED; cette formation permet le développement des compétences transversales (langues étrangères, pédagogie, gestion de projets, propriété intellectuelle, leadership, entrepreneuriat, séminaires...).

-Contribue, en collaboration avec les institutions communes à l'ED, à une ouverture nationale et internationale, notamment dans le cadre d'actions de coopération conduites avec des établissements d'enseignement supérieur ou centres de recherche nationaux et étrangers, et en particulier par la promotion des cotutelles de thèses.

4. Laboratoires, unités de recherche et options offertes au sein de l'EDSS

Les laboratoires et unités de recherche rattachés à l'EDSS sont des laboratoires et unités propres aux institutions précitées et dirigés par un responsable ayant le titre de professeur, et de préférence ayant un diplôme HDR (Habilitation à Diriger des Recherches).

Des laboratoires de recherche extérieurs à l'USJ peuvent recevoir des étudiants en cours de préparation d'une thèse de doctorat, après approbation du directeur de la thèse, avis favorable du Doyen concerné (institution où le doctorant est inscrit) et du conseil d'administration de l'EDSS.

Des équipes ou laboratoires d'organismes publics ou privés, internes ou externes à l'USJ, peuvent également être reconnus par l'EDSS et accueillir des doctorant(e)s, après approbation du

directeur de thèse, avis favorable du Doyen concerné et du conseil d'administration de l'EDSS. Ces doctorants relèveront de l'institution et sont placés sous la responsabilité scientifique d'un directeur de thèse cadré dans l'une des institutions faisant partie de cette École Doctorale.

Des établissements d'enseignement supérieur Libanais ou étrangers peuvent accueillir des doctorant(e)s, notamment dans le cadre de cotutelles internationales de thèses. Les modalités de coopération entre les établissements sont alors définies par des avenants à la demande d'admission.

Les thématiques proposées en doctorat au sein de l'EDSS sont :

Pour la Faculté de Médecine : Physiologie et Physiopathologie, Neurosciences, Génétique et Biologie Moléculaire, Cancers et Métabolisme, Cellules souches et Médecine Régénérative, Epidémiologie et Santé Publique, Biomécanique et Imagerie médicale.

Pour la Faculté de Pharmacie : Sciences pharmaceutiques et biologiques : Biochimie Clinique, Microbiologie, Pharmacologie, Toxicologie. Sciences nutritionnelles

Pour la Faculté de Médecine Dentaire : Biologie du milieu buccal, Biomatériaux du milieu buccal

Pour la Faculté des Sciences elles correspondent aux thématiques signalées dans les unités de recherche (UR) de la faculté :

UR : Environnement, Génomique Fonctionnelle

UR : Études Mathématiques

UR : Technologies et Valorisation Alimentaire